Le Saulnois sous le 1er Empire

Préface

Les pages qui vont suivre sont le fruit de la passion d'un enfant du pays,.
Passionné par sa région chérie, le Saulnois!

Connu dans le monde de la reconstitution pour incarner
le Général Armand Lebrun de La Houssaye,
Denis Bernard, après plusieurs années de recherche sur un patrimoine oublié, nous fait découvrir les trésors cachés de ce coin de Moselle très actif sous le 1er Empire !

Alain Pungercar

Général de division Armand Lebrun de La Houssaye

Naissance	20 octobre 1768 Paris
Décès	19 juin 1846 (à 77 ans) Paris
Origine	Royaume de France
Allégeance	Royaume de France République française Empire français
Arme	Infanterie, puis Cavalerie
Grade	Général de division
Années de service	1792 – 1833
Conflits	Guerres révolutionnaires Guerres napoléoniennes
Commandement	4e division de dragons 3e corps d'armée 14e division militaire (Caen)
Distinctions	Légion d'honneur (Commandant) Chevalier de Saint-Louis
Hommages	Nom gravé sous l'arc de triomphe de l'Étoile (6e colonne)
Autres fonctions	Province de Tolède Province de Cuenca

Le Saulnois sous le 1er Empire

Il est des régions qui sont fières de leur patrimoine et de générations en générations on se transmet ledit patrimoine avec des anecdotes qui allaient de pair pour construire l'histoire.

Au cours des veillées autour du feu de bois, les anciens racontaient leurs vécus. Mais dans le Saulnois à part quelques initiés rien de tout cela, même l'école ne remplit plus cette fonction, parler du patrimoine local, de la vie des gens d'autrefois de ce qui pourraient intéresser les jeunes concrètement n'est pas dans cette philosophie. Et pourtant il y a bien des choses à faire découvrir et raconter l'histoire locale c'est presque la faire toucher des doigts tellement les endroits nous sont familiers. Pourtant rien de cela ! Le quotidien, les moyens de divertissements ont fait tomber dans l'oubli notre histoire, ceux qui l'ont faite et les efforts parfois surhumains qu'ils ont réalisés méritent au plus haut point que l'on s'y intéresse afin que leurs vies sur cette terre ne soient juste le temps d'un bref passage anonyme et interrogeons nous sur celui que nous voulons laisser à notre tour. Si a un moment le maillon de transmission fut rompu, il ne tient qu'à nous de le reprendre et ainsi assurer la continuité de ce patrimoine. Il faut parfois vouloir bousculer l'ordre des choses et renouer ainsi avec les traditions.

Les Salines de Dieuze ainsi que le projet inachevé du canal fait partie intégrante de notre histoire locale tombée dans cet oubli collectif.

Jeton créé lors de la création de la Compagnie des Salines de l'Est

Par décret du 15 avril 1806

Les Salines impériales de Dieuze Château-Salins Vic et Moyenvic sont concédées avec un bail de 99 ans à la compagnie des Salines de l'Est au capital de 6 millions de francs divisé en 1200 actions en échange d'un fermage en nature de 250.000 quintaux de sel et cela jusqu'en 1814 puis fixé à 2.400.000 francs en 1815.

Après des débuts difficiles pour cette nouvelle et jeune société, Napoléon placera le Sieur Crétet gouverneur de la Banque de France en tant que l'administrateur général, en nommant un homme de cette pointure à ce poste, c'était là un gage de la volonté de réussir pour cette nouvelle société et surtout de la développer.
A ce poste lui succédera Catoire Baptiste Louis César un lorrain de Bioncourt pour un mandat de 5 ans non renouvelable, auparavant il exerçait la fonction de directeur de la Saline de Moyenvic.
Un général en retraite François Augustin de Jarfayes Reynier né en 1745 a réussi à obtenir la place de vice président de la compagnie des Salines de l'Est.
Foblant Louis né à Moyenvic est quant àlui le directeur de la Saline de Dieuze, son père avait été sous la royauté directeur et receveur de la Saline de Moyenvic.

En 1803, la Saline entreprit la modernisation de l'outil de production notamment par l'adjonction d'un manège à chevaux et en 1804 de machines hydrauliques et en 1807 le puit salé se verra coiffé d'une nouvelle charpente.

Les chevaux faisaient tourner une roue à godets qui alimentait un réservoir de 400 m2 d'eau saumurée et que l'on faisait couler dans les poêles, suivant les besoins, puis celle-ci était chauffée en dessous, soit par le bois durant de longues années puis par de la houille.

Les Salines de Dieuze s'étendaient sur une surface de 7 ha. On entrait par une porte majestueuse qui existe toujours. A l'intérieur c'était une véritable fourmilière, tous les corps de métiers servant à l'utilisation de cette saline étaient présents. (exemple ; tonneliers, charpentiers, maréchaux ferrants, forgerons…)

Autour des 4 salines d'où arrivaient les matières premières et d'où partait le sel sous l'œil avisé des douaniers, car le sel était assujetti à une taxe que l'on appelle aujourd'hui T.V.A.
L'animation était grande et le tumulte aussi quand sous les clameurs de charretiers, les coups de fouets, les jurons, d'interminables convois arrivaient et partaient. Il n'était pas rare voir plusieurs centaines de voitures chargées partants pour aller livrer la précieuse denrée hors de nos frontières du coté de la Suisse et du Bade Wurtemberg. Et gare à la surcharge car la gendarmerie impériale veillait au grain car mois de juin 1806 un décret vient réglementer le roulage des charriots sur les routes de l'Empire, et comme cela n'était pas encore rentré dans les mœurs cette nouvelle législation, les amendes étaient là pour sanctionner les fautifs, car dès 1808, le 1er aout, les roues à jantes étroites étaient prohibées (voir note du préfet Vaublanc) sauf sur les chemins vicinaux, les charrettes à roues étroites pouvaient encore circuler. Mais lors du transport de la houille vers Dieuze, sur la route de Metz à Mayance la surveillance était au comble, en 1813, le 20 juin, Jean Pierre Jacques et Jean Pierre Cape tous deux de Bidestroff sont condamnés à St Avold à cinquante francs pour avoir empreinté la route avec des jantes étroites, ce qui prouve que ce décret eut du mal a être compris des usagers. Ce règlement prévoyait également que les charges à compter du 1er novembre au 1er avril devaient être diminuées selon la catégorie de voitures. Ceux qui correspond aujourd'hui à nos barrières de dégel qui réglemente le trafic des poids lourds afin de ne pas dégrader les routes.

Napoléon possédait pour 388.076,98 francs d'actions des Salines de l'Est.
En 1804 les Salines de l'Est rapportaient à l'état 3 millions de francs.
Ce chiffre était stable en 1813 mais cela était dû à la non imposition sur une partie du sel destiné à la chimie alors qu'en 1803 douanes et sel rapportaient 46 millions et 150 millions en1813.

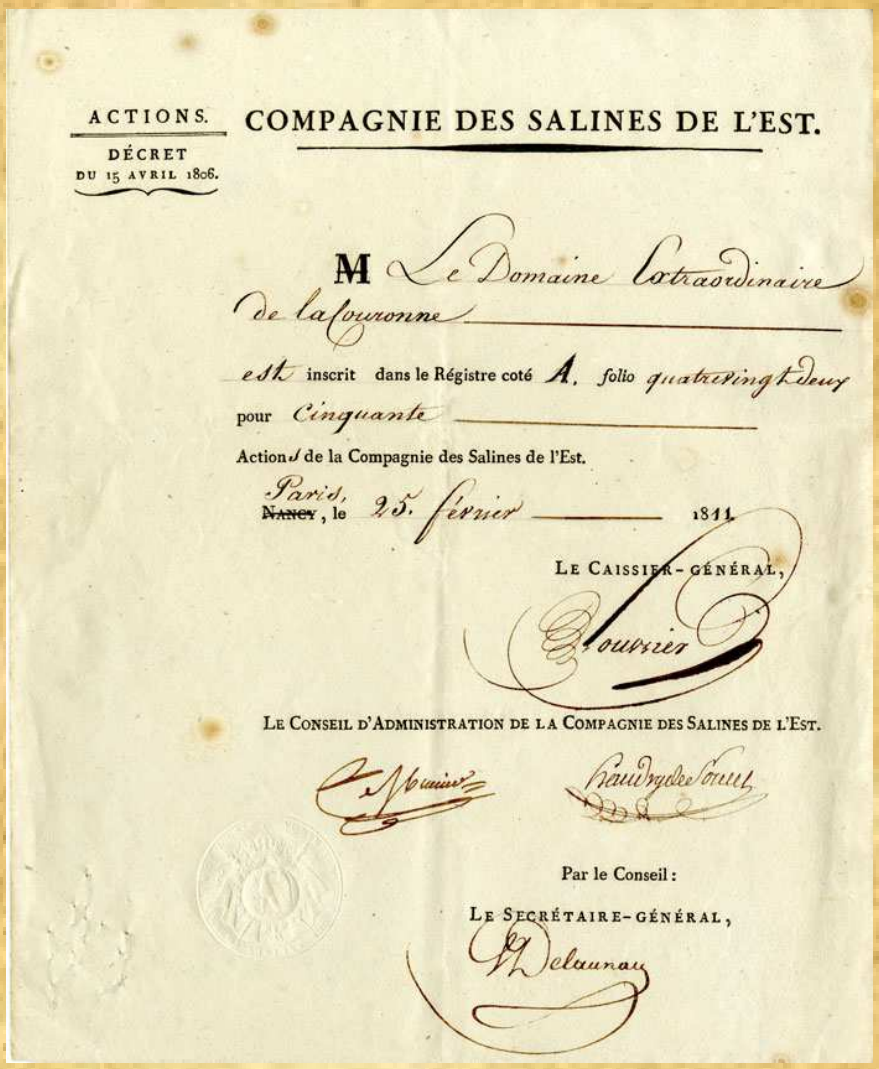

ACTIONS.

DÉCRET DU 15 AVRIL 1806.

COMPAGNIE DES SALINES DE L'EST.

M Le Domaine Extraordinaire de la couronne

est inscrit dans le Régistre coté A, folio quatre-vingt-deux

pour Cinquante

Actions de la Compagnie des Salines de l'Est.

Paris, ~~Nancy~~, le 25. février 1811

LE CAISSIER-GÉNÉRAL,

Gouvrier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE DES SALINES DE L'EST.

Par le Conseil :

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,

Delaunay

Si besoin en était de démontrer la volonté de réussite pour la nouvelle société est fourni par un décret du 19 avril 1806 que le gouvernement avait accordé au Sieur Georges Thorn et Consorts la propriété incommutable du puit salé de Saltzbronn distant de Dieuze d'environ 45 km, à condition qu'ils n'exploiteraient qu'après avoir obtenu l'autorisation. Cette autorisation ne viendra qu'en 1823 et devient à partir de cette date un concurrent de plus pour la compagnie des Salines de l'Est, qui pensait avoir le monopole des ventes dans les 10 départements, quelle était tenu d'approvisionner, comme l'on observe qu'à cette date c'est juste le marché intérieur qui lui offre le débouché de la vente du sel. Car avec la découverte de sel gemme (Exploitation minière) faite par un ingénieur des mines Théodore Gargan (futur gendrede De Wendel) en 1819 et ce procédé ne sera mis en œuvre qu'en 1826 et l'on délaissera le puit salé car les quantités de sel seraient plus grandes.

En 1813 la compagnie, par le biais du puits salé, produisait 282.00 quintaux et la nouvelle exploitation laissait augurer une augmentation de production, mais Théodore Gargan en découvrant du sel Gemme a fait des émules si bien que le duché de Bade et Wurtemberg eux aussi entreprirent des sondages et découvrirent du sel et se traduit de leur part, la réduction du marché d'approvisionnement en sel.

Et la chimie, nouvelle technologie, elle n'arrive à Dieuze que 16 ans après que le Sieur Leblanc ait gagné le concours qui avait été lancé afin de trouver meilleur procédé d'obtenir du carbonate de soude en quantité suffisante et à moindre coût.
Auparavant on obtenait du carbonate de soude végétal issu des plantes de la Salicorne que l'on brulait et du Natron. La Salicorne s'appelait aussi Passe-pierre.(Plante encore présente dans le Saulnois)

Grenier à sel en rénovation

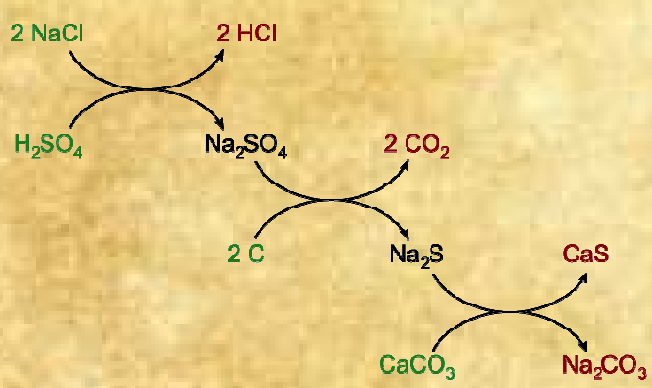

Formule chimique du carbonate de soude

En 1805 dans l'enceinte de la Saline de Dieuze, un atelier privé sous la direction du chimiste Carny en reprenant le procédé Leblanc obtient du carbonate de soude issu du sel et qui sera la diversification qui permettra d'avoir un nouveau débouché pour l'industrie du sel.

Ce carbonate de soude était utilisé pour le blanchissage du linge, le dégraissage des laines de mouton, il entrera aussi dans la fabrication du verre et du savon.

Encore une fois afin de mettre tous les atouts de leur coté la toute jeune technologie se verra encouragée car une partie du sel servant pour obtenir du carbonate de soude sera exonérée de l'impôt à raison de 50%. Il fallait 50kg de sel pour un quintal de soude. Ledit sel livré à la fabrique de soude sera mis dans des sacs fermés par un plomb et visé par les douaniers présent sur le site et inscrit sur un registre, servant à cet effet.

En 1810 le fils de Carny ayant succédé à son père produisait :

700 tonnes de phosphate de soude
400 tonnes de soude concrète
18 tonnes de soude cristallisée

La chimie était née à Dieuze elle fera vivre les hommes des alentours de Dieuze jusqu'en 1994.

La production du sel issu de l'exploitation du sel gemme dû être abandonné à cause des inondations. La méthode par sondage prit le relais et cela jusqu'en 1973, c'est durant cette année que sonna le glas de l'exploitation du sel à Dieuze.

Le 4 juin 1809 les fabriques de soude s'étaient vues exempté d'une partie de l'imposition sur le sel, que la révolution avait aboli puis rétabli en 1806, mais uniquement sur le sel et cela jusqu'en 1945.

Pour obtenir le sel et la soude pour l'un et l'autre il fallait chauffer et la matière première était le bois et il en fallait beaucoup, des forêts étaient réservées uniquement pour les salines, mais au fur et à mesure il fallait plus loin car les forêts étaient dévastées et il fallait attendre 25 ans afin de pouvoir à nouveau exploiter une forêt replantée. Il faudra attendre que les armées de la république qui ont conquis les départements du Rhin et que Sieur Worms Siméon négociant à Metz fera connaître la houille qui sera généralisée pour le commerce et l'industrie.

Pour une année de production de sel à Dieuze il fallait 75.000 stères de bois ! Aussi dans un premier temps la houille n'est utilisée qu'en complément du bois surtout l'hiver car il fallait acheminer la houille de la Sarre à Dieuze.

Pour faire face à cette nouvelle demande lorsque la compagnie des Salines de l'Est passera complètement à la houille, un contrat est passé entre ladite compagnie et la compagnie Equer à Paris, qui exploite les mines de houille de la Sarre et lui réserve la mine de Gersweiler en 1808. Mais les besoins croissants, augmentant si bien que la mine finit par être trop petite, car en 1810 la houille avait presque totalement supplanté le bois et la compagnie Equer mis une 2ème mine à disposition afin de satisfaire son client.

Il est incontestable que l'on doit au 1er Empire la volonté de concrétiser la réussite de l'optimisation du développement de la compagnie des Salines de l'Est.

Vue en direction d'Insviller

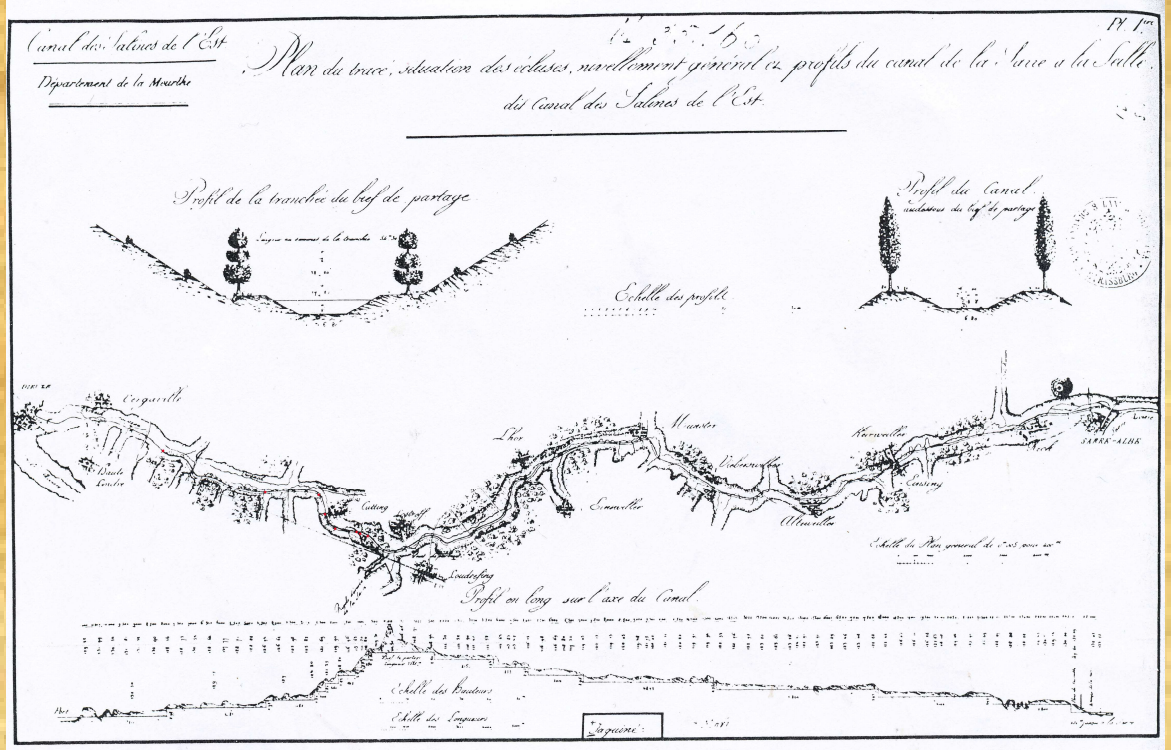

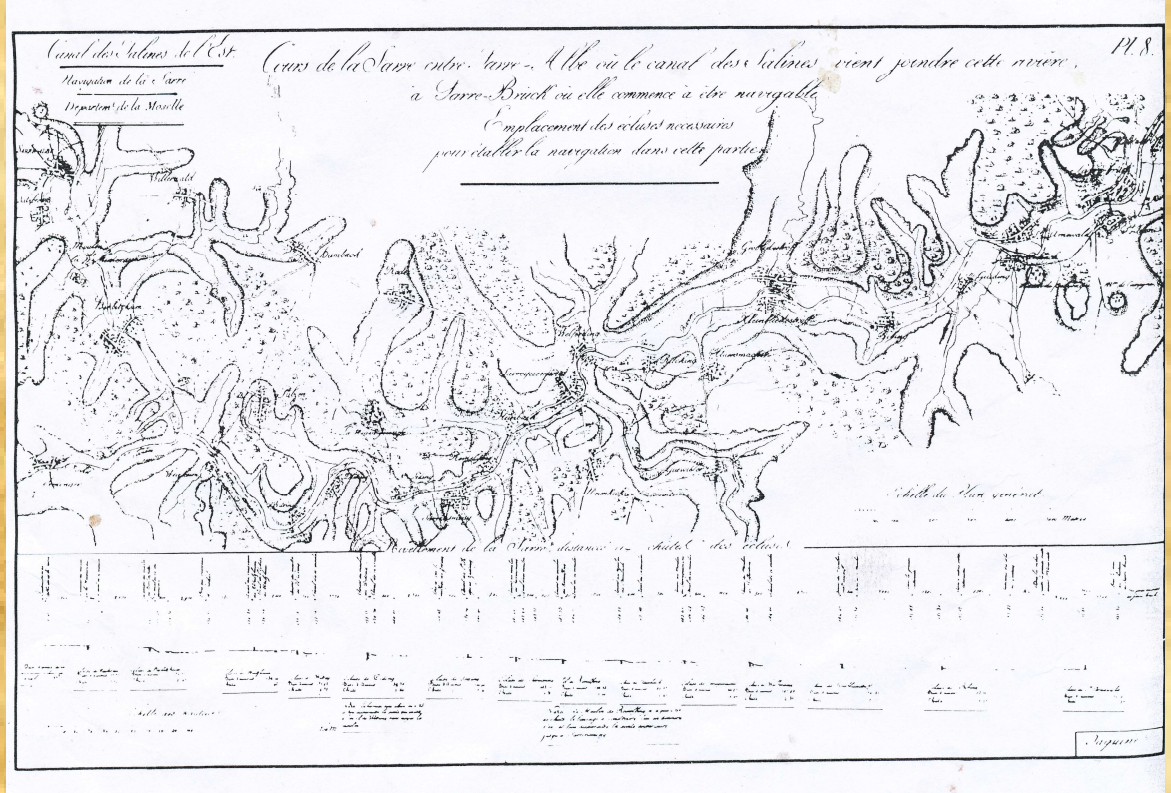

Plan de situation des écluses avec leurs emplacements

Parce que dans le décret du 15 avril 1806 relatif au bail des Salines conjointement il y avait inclus la construction d'un canal. Il est dit aux articles 27et 28 dudit décret signé par l'empereur au palais de St Cloud, que le canal de la Sarre à Dieuze sera sous la surveillance des ingénieurs des ponts et chaussées dont M. Jacquiné est ingénieur en chef et son supérieur est un lorrain le Comte Bachasson de Montalinet né à Neunkirch quartier de Sarreguemines. Il est le directeur général des pont et chaussées avant de devenir ministre de l'intérieur. Sa fille épousera Antoine Masson dont le père avait acheté l'étang de Lindre en 1807 et restera dans la famille Montalinet Masson jusqu'en 1976 date à laquelle le conseil général rachètera ce domaine.

Que la dépense sera supportée moitié pour l'état, moitié pour les preneurs de la compagnie des Salines de l'est.

Ces preneurs jouiront pendant la durée du bail 99 ans de la moitié des droits de navigation qui seront établis sur le canal. Ses travaux en devront être terminés dans les 10 premières années.

Cette voie d'eau devaient comprendre deux parties de l'aménagement de la Sarre point où s'arrêtait la navigation commerciale jusqu'à Sarralbe et la construction d'un canal artificiel jusqu'à Dieuze.

Ce projet correspondant fut dressé par César Robin de Betting les St Avold, Ingénieur des ponts et chaussées à Strasbourg avec l'aide des ingénieurs géographes qui levèrent les plans sur le terrain de mai 1806 jusqu'à fin 1808.
Cet ingénieur avait déjà dès 1802 publié un projet de canal de jonction de la Sarre au Rhin et du Rhône au Rhin mais ces projets restèrent dans les cartons.

En 1805 Antoine Carlier né à Sarreguemines, lui, proposait un canal reliant Sarreguemines à Sarrebrück en passant par Grosbliederstroff, là aussi faute d'industrie concrète, le projet ne se réalisa pas mais bien des années plus tard ce canal fut entrepris et existe encore de nos jours.

Ce projet étant approuvé en 1809 les travaux débutèrent aussitôt. Cela va sans dire que ce fut les travaux du siècle tant par l'impact et la modification du paysage tout comme le sont aujourd'hui les travaux effectués pour la ligne LGV dans cette même région, le Saulnois.
Mais à la différence près que ces travaux s'exécutèrent uniquement à la main seulement aidé par des chevaux et tombereaux pour évacuer la terre. Imaginez vous la scène où des centaines d'ouvriers, pelle et pioches, brouettes, chevaux, hommes tous réunis pour les travaux de terrassements, des milliers de mètres cubes de terre se verront ainsi remués. A cela s'ajoutait celui des maçons pour la construction des ouvrages et des ouvriers du bois pour les portes des écluses certes ce n'était que sur une longueur de 36 km, mais tout de même et les accidents dont on dût être victimes certains ouvriers faisaient partie du quotidien.
Le père du célèbre mathématicien Charles Hermitte employé à la saline fut un temps conducteur des travaux sur le canal.

De nos jours, il y a bien longtemps qu'on ne prend plus conscience de la difficulté des travaux manuels, à manier la pioche, la pelle pour une entreprise titanesque qu'était ce percement du canal qui en fin de compte ne verra pas le jour.

Quel dut être l'état d'esprit de ces hommes qui ont sués sang et eau pour un résultat nul. Certes durant ces années leur dur labeur de travail leur permit nourrir leurs familles.

4 années de travail suffisent à ces titans pour les travaux du bassin. Le bassin de Dieuze fut livré ainsi que 8 écluses. Pour le bassin de la Sarre il n'en fut pas de même, 4 écluses, 2 ponts, un pont canal sont terminés, mais il reste 6 écluses à réaliser qui tout de même sont en chantier sur la Sarre canalisée.

Le canal avait son *Bief* * de partage à la hauteur de Cutting. Ces écluses étaient prévues pour racheter des dénivellations de 23.45 mètres pour le bassin de la Sarre et de22.45 mètres celui de la Seille coté Dieuze.
Ces écluses avaient 20 mètres de longueur utile, 4.10 de largeur et un mouillage de1.20 et 1.50 .Dans le reste du canal le profil du canal avait environ 16 mètres de large, la voie d'eau entre 6 et 8 mètres.

Ces écluses admettaient les bateaux à fond plat alors en usage sur la Sarre chargeant 30 à 40 tonnes tirés par un seul cheval. On voit bien ici l'intention de faire basculer le trafic routier vers le fluvial, ce qui auraient permis de ménager l'état des routes et faire baisser les coûts de transports terrestres.

L'alimentation du Bief de partage de Cutting devait être assuré par une rigole flottable de 49 km de longueur prélevant les eaux de la Sarre au dessus du moulin de Lafarge à l'amont de Sarrebourg (capacité de la rigole, acheminer 80.000m3 jour pour des besoins évalués à 24.000m3 jour, compte tenu des pertes suites aux fuites éventuelles et à l'évaporation de l'eau).

Le montant des travaux s'élevait à 1.225.960 francs dont 620.000 étaient fournis par la compagnie, le solde était à la charge de l'état, nous sommes en 1813, les finances de la France ne sont pas bonnes, déjà en 1812 et c'est pour la 1er fois le budget est déficitaire, dut au coût des préparatifs de la campagne de Russie. Coûts qui vont se reproduire suite à l'emgloutissement de l'armée de Russie pour faire face à la coalition de 1813 pour la campagne de Saxe appeler, équiper les conscrits, l'esprit était ailleurs qui plus est les ennemis prennent position sur le sol national et vont porter un coup fatal à ce projet presque abouti qui aurait changé la physionomie du Saulnois durant un temps certain si la chance ne lui eut pas manqué.

Au traité de Paris du 30 mai 1814, la France perd la grande partie de la Sarre, lui restera encore pour un certain temps seul 2 cantons, Sarrebrück et Arneval.

Compte tenu de ces bouleversements tant politiques que géographiques, la compagnie refuse de continuer les travaux qui sont en cours. L'épisode des 100 jours donnera le reste car l'on perdra cette fois-ci les 2 cantons qui nous restaient. L'empereur parti pour Ste Hélène, les dirigeants suivants n'eurent pas la même détermination à finir ce projet malgré avoir mis la compagnie des Salines de l'Est en demeure de terminer les travaux.
Ce canal abandonné les ouvrages se dégradèrent rapidement et restèrent en l'état. De ce coté plus de développement d'autant qu'un autre projet devait prolonger le canal de Dieuze à Metz mais les études n'ont pas démontrées le bien fondé de ce tronçon et surtout la domestication des crues de la Seille et les inondations qu'elles provoquaient.

Et seule une ramification à hauteur de Loudrefing sera un temps exploitée sur une distance de 6 km relira le canal des Houillères de la Sarre vers 1860.

En conclusion si Napoléon a été l'instigateur principal de ce projet il aura été aussi le fossoyeur bien malgré lui.

*Bief ; nom d'un canal à faible pente utilisant la gravité pour acheminer l'eau en un point précis.

La Sarre prend sa source dans le massif du Donon en 2 endroits distincts. La Sarre blanche dans le Donon et sur le massif de St Quirin la Sarre rouge et toutes les deux se rejoignent à Hermelange pour former la Sarre.

Aujourd'hui il reste quelques vestiges de ce canal fantôme que les initiés peuvent reconnaître à cette ligne de végétation qui file de Dieuze, après la déchetterie vu que depuis la Saline cette partie à été rebouchée pour le stade de football et la promenade dite du canal où se trouve le monument aux morts et celui plus loin à la division des grenadiers polonais de la dernière guerre. Mais à partir de Cutting l'on peut voir le chemin de halage, le cours du canal au travers de la végétation nombreuse. On peut voir les vestiges des rigoles de pierres formants un caniveau assemblées pierre par pierre, servant à

récupérer l’eau du terrain naturel afin de ne pas provoquer de glissement de terrain lorsque le canal est fortement encaissé et que celui-ci ne soit bouché.

Vestige naturel du canal de Cutting

Vue en direction d'Insviller

Note du préfet Vaublanc 11 aout 1809

Suite aux réclamations des usagers concernant la Police de roulage.

A Messieurs les maires et les gendarmes impériaux qui arrêtent les voitures à jantes étroites et ont fait mettre les chevaux en fourrière.
Cette rigueur n'est point précitée par la loi, elle aggrave même l'action de la loi en augmentant les frais qu'elle fait supporter au voituriers par le bris des roues et par l'amende.

Lorsque les voituriers sont du département on doit leur faire consigner l'amende qui sera remise entre les mains du percepteur le plus voisin et laisser aller la voiture et les chevaux. Ces trois quarts de l'amende au percepteur ou receveur et un quart à l'officier de police qui a constaté la contravention.

Lorsque les voituriers ne sont pas du département, on arrêtera la voiture, on la conduira dans une commune sous la garde du maire et elle y restera jusqu'à ce que l'on reçoive l'arrêté qui ordonne le bris des roues et le paiement de l'amende mais on ne retiendra point les chevaux.

A Messieurs les sous-préfets *Vaublanc*
A Messieurs les officiers de gendarmerie
A Messieurs les maires et adjoints municipaux

AM 569 St AVOLD

Suite à la mesure concernant les jantes étroites pour les voitures, c’est que le transport de la houille vers Metz fait défaut et cette denrée devient chère et rare.

Pour desserrer l’étau, le préfet écrit aux maires et aux officiers de gendarmerie afin de laisser passer les voitures chargées de houille pour Metz et que les conducteurs reçoivent un reçu à leur entrée sur Metz pour le droit d’octroi et qu’ils ne soient pas verbalisés en circulant avec des jantes étroites sur la route de Metz à Mayence.

La directive sur la police de roulage s’est trouvée contournée par ce biais de nombreuses plaintes affluant chez les maires et chez le préfet y compris ceux du département voisin, la Meurthe.

En 1810 c’est l’ingénieur des ponts et chaussées Robin fils en résidence à Faulquemont qui se plaint au maire de St Avold qu’il y a encore de nombreuses voitures à jantes étroites sur le route de Paris à Mayence et qui dégradent la chaussée et rappelle au maire la loi sur la police du roulage et de faire prévenir que les voitures à jantes étroites seront prohibées et cassées.

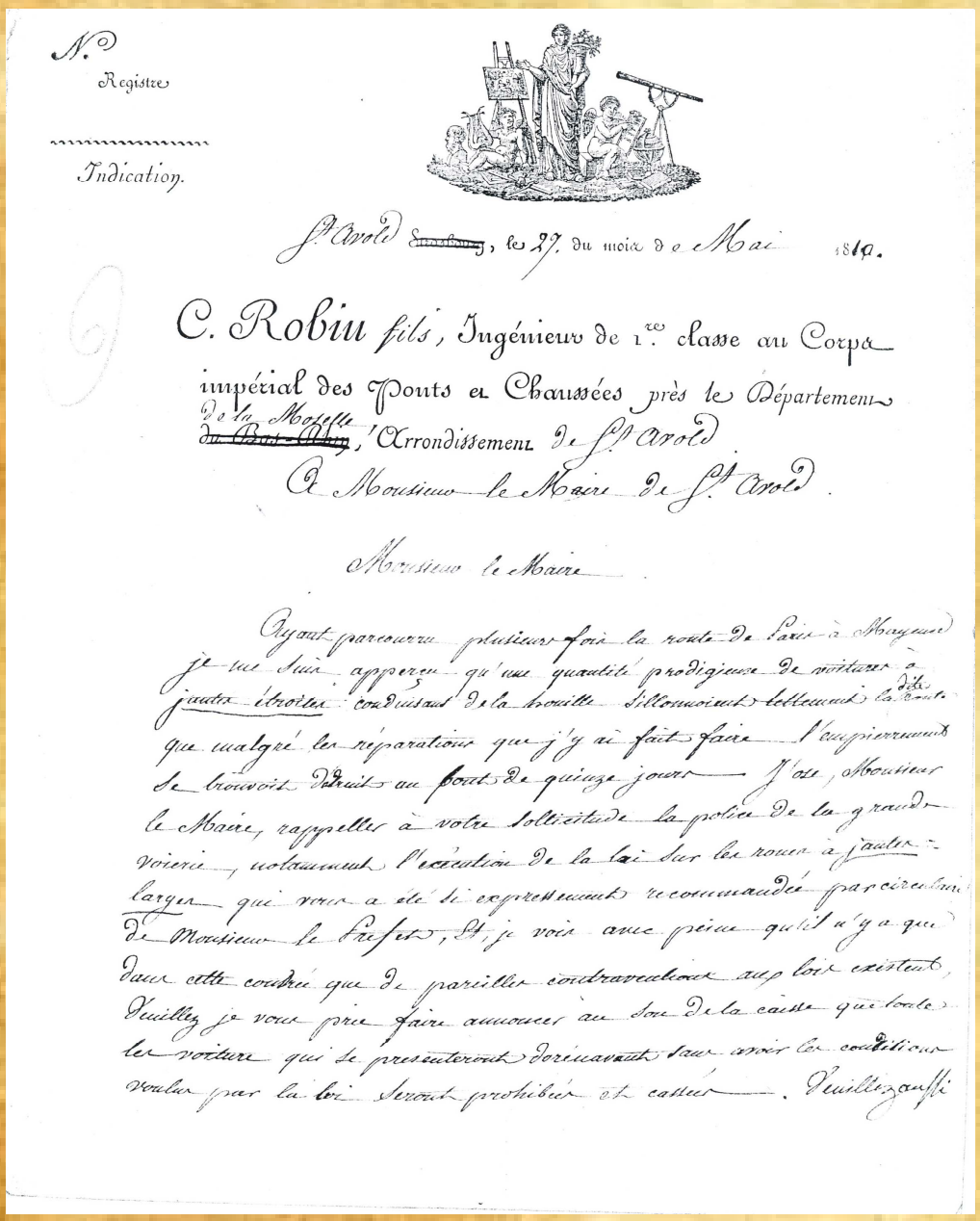

N.°
Registre

Indication.

St Avold ~~[illegible]~~, le 27. du mois de Mai 1810.

C. Robin fils, Ingénieur de 1re classe au Corps impérial des Ponts et Chaussées près le Département de la Moselle ~~du Haut Rhin~~, l'Arrondissement de St Avold

A Monsieur le Maire de St Avold.

Monsieur le Maire

Ayant parcouru plusieurs fois la route de Paris à Mayence je me suis apperçu qu'une quantité prodigieuse de voitures à jantes étroites conduisant de la houille dégradoient tellement la dite route que malgré les réparations que j'y ai fait faire l'empierrement se trouvoit détruit au bout de quinze jours. J'ose, Monsieur le Maire, rappeller à votre sollicitude la police de la grande voirie, notamment l'exécution de la loi sur les roues à jantes larges qui vous a été si expressément recommandée par circulaire de Monsieur le Préfet, et je vois avec peine qu'il n'y a que deux cette contrée que de pareilles contraventions aux loi existent. Veuillez je vous prie faire annoncer au son de la caisse que toutes les voitures qui se présenteront dorénavant sans avoir les conditions voulues par la loi seront prohibées et cassées. Veuillez aussi

Extrait du règlement concernant le roulage 23 juin 1806

(4)

Pendant cinq mois, à compter du 1.er novembre jusqu'au 1.er avril, le poids des charrettes et voitures à deux roues, avec des bandes de 11 centimètres de largeur, ne pourra excéder..... 2,200 kil.
Bandes de 14 centimètres..... 3,400
Bandes de 17..... 4,800
Bandes de 25..... 6,800

Pendant les sept autres mois de l'année, le poids des charrettes à bandes de 11 centimètres ne pourra excéder..... 2,700 kil.
Bandes de 14 centimètres..... 4,100
Bandes de 17..... 5,800
Bandes de 25..... 8,200

Pendant les cinq mois, à compter du 1.er novembre jusqu'au 1.er avril, le poids des charriots ou voitures à quatre roues et à voies égales, avec bandes de 11 centimètres, ne pourra excéder..... 3,300 kil.
Bandes de 14 centimètre.....s 4,700
Bandes de 17 6,700
Bandes de 22..... 8,700

Pendant les sept autres mois, le poids des charriots à bandes de 11 cent. ne pourra excéder 4,000 kil.
Bandes de 14 centimètres..... 5,700
Bandes de 17..... 8,100
Bandes de 22..... 10,500

La fixation du poids des voitures est claire et précise. Suivant l'article premier de la loi du 7 ventôse an 12, les jantes de toutes les voitures de roulage attelées de plus d'un cheval, doivent avoir au moins onze centimètres. En rapprochant cet article de l'article 3 du décret du 23 juin 1806, on trouve, 1°. que toute voiture attelée d'un seul cheval peut conserver des jantes étroites; 2°. que toute voiture attelée de plus d'un cheval, doit avoir des jantes au moins de onze centimètres, et dont la largeur augmente en proportion du chargement, mais sans avoir aucun égard au nombre des chevaux ou bêtes de trait.

4. Il est fait une exception en faveur des chariots dont les voies sont inégales, c'est-à-dire lorsque la voie de derrière excédera celle de devant dans les proportions suivantes, et que ces propor-

(5)

tions se trouveront également entre la longueur des essieux d'une échantignole à l'autre.

Pendant les cinq mois d'hiver, chariots, bandes de 11 centimètres, avec excès de largeur par la voie de derrière, de 12 centimètres ..... 3,700 kil.
Bandes de 14 cent. excès de largeur de 16. 5,200
Bandes de 17 cent., excès de largeur de 19. 7,400
Bandes de 22 cent., excès de largeur de 24. 9,500

Les mêmes chariots pour les sept mois d'été, et avec les excès de largeur de voie ci-dessus déterminés :
Bandes de 11 centimètres..... 4,400 kil.
Bandes de 14..... 6,200
Bandes de 17..... 8,800
Bandes de 22..... 11,400

5. Il est accordé une tolérance sur le poids ci-dessus fixé des charrettes et des chariots, pour suppléer aux cas où les roues et les voitures seraient surchargées de boue, et où leur bachage et même leur chargement seraient imprégnés d'eau.

La tolérance sera uniforme pour toutes les saisons et pour toutes les largeurs de bandes; elle est fixée à deux cents kilogrammes en faveur des charrettes et à trois cents pour les chariots.

Cette tolérance n'est accordée que lorsque l'excès de poids est constaté par le pesage, et elle ne peut concerner les excès de chargement qui seraient reconnus d'après les lettres de voiture.

6. Le poids des voitures publiques, diligences, messageries, fourgons, allant en poste ou avec relais, berlines, est fixé pour toute l'année ainsi qu'il suit :
Avec bandes de 6 centimètres..... 2,000 kil.
De 7..... 2,300
De 8..... 2,600
De 9..... 2,900
De 10..... 3,200
De 11..... 3,400

7. La tolérance sur le poids des voitures publi-

Foblant Lupicin Louis

Né le 19 janvier 1782 à Moyenvic
Directeur de la Saline Royale de Dieuze
Chevalier de la Légion d'Honneur le 9 novembre 1814
Mort le 21 décembre 1829
Fils de Jean Etienne avocat au parlement de Besançon, Directeur et Receveur de la Saline de Moyenvic

Baptiste Louis César Catoire de Bioncourt
Né le 19 aout 1786
Epouse en 1780 Marie Andrée Germaine Vincent sœur du Général Vincent au service de l'Autriche
Ministre plénipotentiaire de François II d'Autriche et possédant encore ses propriétés à Bioncourt où il de retira avant de finir sa vie à Nancy après l'époque napoléonienne.
Baptiste Louis César fut directeur de la Saline de Moyenvic, fut administrateur de la compagnie des salines de l'Est durant 5 ans qui était la durée du mandat .

Hermitte Ferdinand
Ingénieur à la Saline de Dieuze
Conducteur des travaux sur le canal de Dieuze à Sarralbe
Il épouse une fille Lallemand de Vergaville en1813 reprend le commerce de drap de son beau-père et s'installe à Nancy en 1828.

Théodore Gargan (Inglange moselle)
Né en 1791
Mort en 1853
Sorti de Polytechnique, classé 23ème et au lieu de choisir les Ponts et Chaussées, choisit le corps des mines et fait l'école pratique de Moutiers 1810-1812
S'occupe de la 15ème station minéralogique de Longwy
En 1814 cache l'atlas minier de l'école de Geislautern mais doit le livrer aux Prussiens
Guide les recherches houillères dans la zone de Schoeneck – Forbach persuadé que le gisement de la Sarre a son prolongement sous le territoire français.
Guide celle du sel gemme à Dieuze et Vic en 1819.
S'occupe de la topographie du Bassin Houiller de St Etienne 1812

Station Minéralogique

Dirigée par un ingénieur en chef
Il s'occupe de toutes les ressources dont le sol est capable de fournir et de transformer
Haut fourneaux
Mines à concéder
Mines de plomb et étain
Verrerie
Usine de fabrication d'Aluminium
Usine de fabrication de noir de fumée
Fer, fer blanc
Carrières tourbières

Le procédé Leblanc est un procédé chimique qui permet d'obtenir du carbonate de soude à partir du sel.
Avant cette découverte en 1789 par Leblanc, le carbonate de soude provenait des cendres de plantes (dans le Saulnois, Salicorne).
Le procédé Leblanc sera supplanté en 1870 par le procédé Ernest Solvay, car le procédé Leblanc était polluant car il rejetait de l'acide chlorhydrique et du sulfure de calcium.

Tableau du procédé Leblanc

Georges De Thorn Baron
Né à Ratisbonne (aujourd'hui Regensburg en Bavière) le 1er avril 1804
Mort à Sarralbe le 12 janvier 1869
Directeur de la Saline de Saltzbronn, annexe de Sarralbe

Jean Pierre Bachasson Comte de Montalivet
né à Sarreguemines quartier Neunkich le 5 juillet 1766
mort à La Grange commune de St Bouize (Cher) 22 janvier 1823

Sa famille issu de Valence dans la Drôme,
Son père était commandant de la place de Sarreguemines sous la royauté.
Après des études à Sarreguemines il entra à l'université de Valence.
Fut maire, un temps, de Valence
Appelé au poste de directeur des Ponts et Chaussées en 1806,
l'ami de trente ans devient ministre de l'intérieur.
Au poste de directeur des Ponts et Chaussées, il a très bien secondé l'empereur sur le développement des voies de communications dans tout l'empire et l'embellissement de Paris.

Le poste de médecin à la Saline était alors vacant à Dieuze et la loi voulait qu'une fois le quotât fixé par la loi quant au nombre d'ouvriers, il fallait un médecin

Louis Joseph Amat
Né le 7 mars 1770 à Millau Aveyron
Chirurgien Major en retraite à Metz
Mort le 4 juillet 1833 à Metz
Marié il eu une fille mais veuf
A sa mort sa fille, mineure, est seule héritière.
Nommé membre de la Légion d'Honneur alors qu'il est chirurgien Major du 26ème régiment d'infanterie léger, le 14 avril 1807.
En 1811 le 11 mars le Grand Chancelier Ministre d'Etat lui adresse son brevet à Moyenvic (Meurthe, actuellement Moselle) où il s'occupe des ouvriers de la saline ainsi que ceux de Dieuze, place que le Colonel Pouget passé récemment Général de Brigade lui avait fait avoir, en connaissant le directeur de la Saline de Dieuze. Tous deux servant au 26ème régiment d'infanterie léger.
Car il avait prêté serment voici son titre;
Légionnaire Chevalier de l'Empire chirurgien retiré du 26ème régiment d'infanterie léger
Fils de Louis Chirurgien et de Marguerite Deltraulé
Après avoir habité Dieuze, il s'est retiré à Moyenvic, puis à Metz où il y mourut.

<u>Etat de service</u>

Commissionné par Sieur le Ministre de la guerre en qualité de chirurgien de 3ème classe le 1er juin 1793.
Promu chirurgien de seconde classe le 11 fructidor an 6
Promu chirurgien de 1er classe le 14 Germinal an 7.
Il a fait le service de ces différents grades dans les hôpitaux de l'armée d'Italie jusqu'au Brumaire an 8, le2, époque où il est entré au 26ème léger comme chirurgien de seconde classe.
Nommé chirurgien Major au même régiment le 16 Pluviore an 12.
Il a été toujours aux armées sans interruption
Campagne aux armées d'Italie
1793, ans 2,3,4,5,6,7 et 8 de la république fait prisonnier de guerre à la rédition de Mantoue le 14 Thermidor an 7.
Vendémiaire an 14 à Austerlitz
En 1806 en Autriche 1807 et 1808 en Prusse et Pologne 1809 en Autriche.
Blessé à la hanche coté droit par un coup de baïonnette par un Russe.
A fait toutes les batailles où le 26ème léger s'est trouvé.

Source base Léonore

Le Saulnois sous le 1er Empire (n°2)

Sous l'empire la place de Marsal était sous la tutelle de la direction du matériel de génie basée à Metz. Tout ce qui touchait à l'entretien des fortifications devait faire l'objet d'un procès verbal vu la décision du ministre de la guerre qui était transmise par le premier inspecteur général du génie, et que le directeur des fortifications de Metz, envoyait à Marsal le chef de bataillon auprès du maire de Marsal qui faisait office de commissaire des guerres ainsi que les membres du conseil municipal allaient sur le terrain pour attribuer les baux d'affermage pour la durée de 3 ans reconductible. Moyennant une certaine somme la location des terrains militaires était adjugée.

Il en allait de même pour l'entretien des arbres sur les remparts, pour cette opération l'adjudicataire qui emportait le marché devait régler dans les 24 heures la somme après adjudication au Sieur Claude Collin, entrepreneur des travaux du génie. Le bail appartiendra audit adjudicataire pour l'indemniser des frais occasionnés par l'exploitation. L'exploitant devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les dégradations dues aux chutes d'arbres sur les palissades, les dommages qu'ils pourraient occasionner seront à sa charge.

Une fois les marchés attribués, ceux-ci sont visé par le directeur des fortifications de Metz Curel et par le commissaire ordonnateur de la 4ème division militaire à Nancy dont Marsal dépendait Le Sieur Zaigueliure.
Marsal était l'annexe des magasins de vivres de Lunéville, tout ce qui était collecté comme denrées ustensiles ou autres, par Auguste Masson et Nicolas Moley, tous deux experts nommé par le maire de Marsal Laprade, devaient être versées au garde magasin des vivres de la place de Marsal avant de les envoyer à Lunéville.

Marsal possédait également un hopital militaire, (c'était la maison du" Mage" en référence à l'affaire qui défraya la chronique fin des années 60, bâtiment qui existe toujours aujourd'hui mais qui est en ruine) c'est le Sieur Melbeck membre du conseil municipal qui est chargé de la comptabilité dudit établissement en 1806, il est embarrassé pour la régularisation de la comptabilité, aussi Zaigueliure, le commissaire ordonnateur de Nancy écrit au maire de Marsal pour lui donner le modèle de la forme d'instruction faite aux autres hospices pour mettre en application pour faire figurer les dépenses de l'année 1806. Comme on l'a vu cet hôpital militaire certes soignait la petite garnison mais Marsal possédait également une prison et recevait régulièrement des prisonniers de guerres prussiens en 1806 après la défaite de Iena en octobre.

Pour soigner ces prisonniers un officier de santé exerçait les soins, mais quelques fois, étant submergé par le nombre, le maire de Marsal faisait appel au maire de Dieuze Petibon, afin que celui-ci puisse accueillir le surplus dans son hôpital de Dieuze.

Le 29 décembre 1806 Petibon maire Dieuze écrit à Laprade maire de Marsal qu'il peut compter sur les soins que recevraient, à Dieuze, les miliaires malades prisonniers prussiens que vous nous expédierez. Mon hospice est fort bien tenu et j'aurai à cœur au fond de là de ne me venger sur les prisonniers de cette nation des bontés dont j'ai été comblé dans leurs pays. Nous pouvons recevoir 20 malades sauf ceux qui sont atteints de maladie vénériennes qui devrons être conduits à Nancy.

Pour le transport, le maire de Marsal faisait fonction de commissaire des guerres, réquisitionnera une voiture à 2 colliers pour conduire les prisonniers à Dieuze. Dans le geste du maire de Dieuze on peut concevoir que cet homme a été surement prisonnier dans ces contrées et qu'il veut par sa démarche à en faire de même.

(Support carte Michelin)

Le 1er janvier 1807 le commissaire ordonnateur Zaigueliure écrit au maire de Marsal qu'il est instruit que les prisonniers prussiens auquel le gouvernement a fait faire distribuer des effets d'habillement et équipement vendent à vil prix ces effets dans les communes qu'ils traversent pour se rendre à Perpignan.

Ils ont besoin de ces effets pour faire une si longue route, il importe essentiellement à l'humanité autant qu'aux intérêts du préfet public de réprimer de pareil abus car la privation de ceux-ci font que les prisonniers vont tomber malade en route et leur traitement dans les hôpitaux est une charge nouvelle pour le gouvernement. Je vous invite en conséquence, Monsieur, à faire à vos administrés la défense de ne rien acheter aux prisonniers et à veiller à l'exécution de cette directive. Il convient que les distributions ne seraient faites à ces étrangers que le soir de la veille du départ.

J.B.L. Robert adjudant faisant fonction de commissaire des guerres à Nancy, réclame au maire de Marsal l'état des dépenses constatant le traitement à la caserne des prisonniers de guerres affectés de maladies légères afin qu'il puisse les adresser à M. l'ordonnateur, les exercices de 1806 et 1807 qui devront être séparés.
C'est l'officier de santé qui doit dresser l'état, lequel devra être nominatif, comprendre le nombre de jours pendant lequel les malades ont été traités. Cet état sera certifié par vous.

Le 16 mai 1809 le sous-préfet de Château-Salins (de nov.1808 au 12 sept. 1810) Nicolas Regnier fils du Duc de Massa Claude Antoine né à Blâmont, écrit au maire de Marsal.

Manège à chevaux de Marsal

Les nombreux passages des troupes par cet arrondissement et le retour en France de beaucoup de blessés (soldats) remplissent l'hospice de Vic et surtout épuise les ressource en linge à pansement, il

est de la plus grande importance de venir au secours de cet hospice en lui fournissant les moyens de soulager ceux de nos braves qu'honorable et glorieuse blessure.
Veuillez faire sur le champ, Monsieur, appel à la générosité, à l'humanité de vos administrés pour les engager à envoyer à Vic ce dont ils peuvent disposer en vieux linge propre à servir pour les pansements. Vous recueillerez le produit de leur bienfaisance et les ferez acheminer à madame l'Econome de l'hospice de Vic, le plus incessamment possible.

23 mai 1811 lettre au maire.

Le capitaine commandant la compagnie de gendarmerie du département du Mont Tonnerre à Mayence fait part d'un ordre de conduite d'un prisonnier qui sera acheminé par la prochaine correspondance sur Marsal, où il sera remis à la disposition de M. le commandant du dépôt des prisonniers qui y est établi.

Le prisonnier s'appelle Francisco Luquier dit Franck.

Entre outre, en plus de fournir à Lunéville les denrées fourrages et autres, il arrive qu'il y ait en plus des réquisitions pour fournir par exemple de l'avoine dans les magasins militaires à Strasbourg.
Marsal avait versé de l'avoine le 30 avril 1810, le maire ayant envoyé le double au Sous-préfet de Château-Salins mais celui-ci réclamait l'original afin qu'il puisse le comprendre dans l'état de répartition des sommes qui viennent d'être mise à sa disposition. Nous sommes le 1er juillet 1811.

Ce n'est que le 16 aout 1811 que le maire dut se rendre dans les bureaux du S/P à Château-Salins afin de percevoir la somme de 109 francs 68 cts, pour le payement de l'avoine versée dans les magasins de Strasbourg.

Ceci n'était pas nouveau car déjà sous la première république, l'administration du Canton de Dieuze délivrait des feuilles de route pour l'approvisionnement de l'armée du Rhin en l'an 8.

Pour exemple le 6 Frimaire an 8, 25 quintaux de foin fournit par les citoyens du canton sont conduits au Garde magasin des vivres et fourrages à Stasbourg par le citoyen Henry Bernard de la commune de Kerprich canton de Dieuze lequel s'est vu remettre un récépissé en bonne forme. Mais sur le récépissé seulement 18 quintaux apparaissent sur les 21 du départ ?...
Etait-ce pour nourrir les bêtes lors du trajet ?

Etre maire n'était pas une sinécure hormis de s'occuper de dresser la liste des jeunes gens pour la levée des conscrits, gérer les affaires tant sur le plan civil que militaire de la commune de Marsal, celui-ci devait faire face aussi aux problèmes de désertion des jeunes de la commune comme nous allons le voir pour le cas de Jean Corberon conscrit de l'an 10 né le 18 mai 1781 et exerçant la profession de perruquier à Marsal avant d'être appelé par la conscription.

Le 3 octobre 1811 le maire de Marsal avait reçu un courrier du Sous-préfet de Château-Salins, mais n'ayant pas répondu de suite au sujet de Jean Corberon, il reçoit le 13 octobre 1811 un nouveau courrier ; '' je suis surpris, Monsieur que vous ne nous ayez pas encore envoyée la réponse à la lettre que je vous ai écrite le 3 de ce mois, relatif à Jean Corberon déserteur du 18ème léger.
Veuillez la remettre au porteur faute de quoi je serais forcé de vous envoyer auprès de M. le procureur.

Le 3 novembre1811.
Lettre au Sous-préfet auditeur au conseil d'état
Je vous préviens M. le maire que le Nommé Corberon Jean Chasseur au 18ème régiment infanterie légère né le 18 mars 1781 fils d'André et Anne Marie Merne, domicilié dans votre commune avant son entrée au service a été condamné pour crime de désertion par le conseil de guerre spécial à 7 ans de travaux publics.

Vous voudrez bien au reçu de la présente faire assembler ses parents pour savoir s'il n'a pas reparu dans votre commune, vous ferez faire entre autre des perquisitions pour vous assurer qu'il n'y est point réfugié. Vous dresserez un procès-verbal de toutes vos opérations et vous me l'adresserez dans le plus court délai.
Connaissant tous ses citoyens, cette mission dut être délicate à gérer. Car Marsal est un petit village.
Liste non exhaustive des conscrits de Marsal.

Reinhartz Jean Frédéric Augustin
né à Marsal le 13 avril 1773
Entré au service à l'âge de 14 ans au Hussards de Conflans le 5 septembre 1787
Sous Lieutenant au 4ème escadron du 4ème Hussard le 1er mai 1792 après la désertion de la moitié du régiment. Il est Sous-lieutenant au Hussard de la Moselle au moment de sa formation qui deviendra le 7ème Hussards.

Feldéo Sébastien
Né le 28 novembre 1779
Conscrit de l'an 9 manœuvre

Béchamp Joseph Georges
Né 24 juillet 1779
Conscrit de l'an 8 manœuvre

Conscrits de l'année 1806 :

Jean Pierre Geuville,joseph Pierson, André Wolsack, Lépine, Mingon ,Denis, Duhaye, Etienne Bois, Jean Pierre Henriet, Pierre Goeury, Louis Lainderat.

Marsal peut s'enorgueillir d'avoir donné ses enfants pour servir la patrie, voici la carrière de l'un d'eux qui était chargé de soulager ses compagnons blessés.

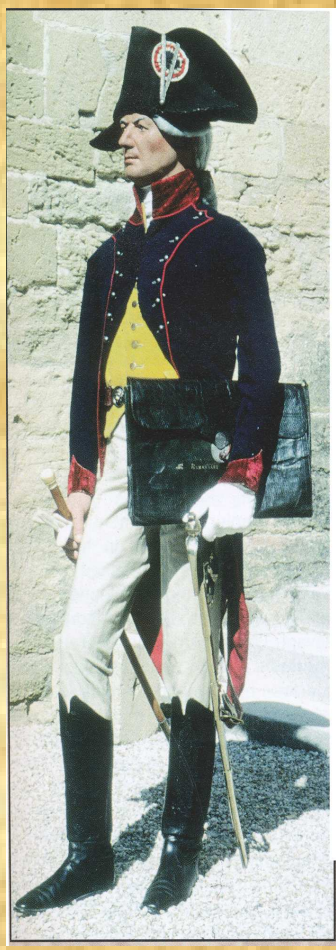

Chirurgien-major de cavalerie légère.
Mannequin du Musée de l'Empéri. Photo de l'auteur.

Il s'appelle Reignier Charles Auguste,
né à Marsal le 10 janvier 1771 en ce lieu.
Ses différents postes l'ont amené un peu partout en Europe et terminera sa carrière Chirurgien en chef à l'hôpital militaire de Colmar.

Chirurgien surnuméraire à l'hôpital de Metz le 7 février1788
Chirurgien Major au 1er bataillon des chasseurs de la Meuse, le 13 juillet 1793
Chirurgien de 1er classe au 4ème régiment d'Artillerie à cheval le 29 Frimaire an 5
Exerce à l'hôpital de Turin le 13 Brumaire an 11
Passé à la 102ème demi-brigade le 14 prairial an 11
Chirurgien au même corps devenu le 102ème régiment de ligne le 21 thermidor an12
Chirurgien Major à la garde Royale d'Espagne le 26 aout 1807
Aux chevaux légers de la même garde le 20 aout 1807
Passe avec son grade au 2ème régiment d'éclaireurs dragons de la garde Impériale le 1er février 1814
Passé au régiment des Hussards de la Reine le 15 juillet 1814
Licencié le 29 novembre 1815
Nommé Chirurgien Major aux chasseurs de la Meuse le 9 mars 1816
Nommé à l'hôpital de Colmar le 17 février 1819
Sa bravoure, ses compétences lui firent obtenir les distinctions qui viennent récompenser une carrière exemplaire ;

- Chevalier de l'ordre royal des deux Scicilesle 18 mai 1808
- Chevalier de l'ordre royal d'Espagne le 12 octobre 1808
- Membre de la légion d'honneur le 8 avril 1815
- Chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur le 25 avril 1821

Ses campagnes ;

- Celles des années 1792 et 1793 armée du nord
- Celles des ans 2, 3, 4 et 5 aux armées de la Moselle, de Sambre et Meuse
- Celle de l'an 6 à Mayence
- Ans7, 8, 9 et 14 en Italie
- 1806 à Naples
- De 1808 à1813 en Espagne
- 1815 au corps d'observation du Jura

Mort le 30 janvier 1844

Il était le fils de Charles Joseph ancien officier major du bataillon de Nancy, milice de Lorraine (sous Stanislas Leczinski) entrepreneur des fortifications de Marsal et de Dame Anne Cabossel.

Conscrit de l'année 1807
Ceux nés depuis le 22 septembre 1786 jusqu'au 23 septembre 1787.

Dessenon Pierre
Né à St Médard
La mère ne sait pas où il habite !

Collin Jean Nicolas
Né à St Geury

Masson Nicolas
Marsal

Dumont Charles Augustin
Genot François
Il lui a été délivré un passeport en 1806 pour exercer sa profession en juillet,
son père ne peut indiquer sa résidence.

Gossé François

Matz Jean Morin

Duhayt Dominique Jean

Chatot Louis
St Médard
Marié, réside à Marsal

Pivière François
né à Mulcey

Devy Jean Baptiste
Fils unique d'une veuve, doit être placé à la fin du dépôt.

Dehaye François
Né à Haraucourt

Conscrit de 1811 classe de 1791

Michel Louis
Sans profession

Ferguel Nicolas
Garçon de secours

Marchal Joseph
Garçon de secours

Molé Mathieu
Garçon de secours

Folber
Menuisier

Adam Jean Joseph
Cultivateur

Germain Jean Joseph
Né à Lindre Basse
Tourneur sur bois à Marsal ou il réside

Dessenon Jean Louis
Né à St Médard
Cultivateur à Marsal

Le 18 mai 1814 par ordonnance du mai la place de Marsal accueillait la 14ème compagnie de vétérans fusiliers.

4ème me Division Militaire
Subdivision Epinal-Nancy
Places Phalsbourg
Postes Marsal-Toul
Département Meurthe- Vosges
Dépôts des régiments du 4ème de ligne Nancy
139ème ligne
6ème léger à Phalsbourg
1er et 2ème carabiniers Lunéville
5ème cuirassiers
34ème chasseurs
4ème Suisse et 1er étranger

De nombreux passages de troupes ont empreinté les routes du Saulnois pour se rendre vers l'Est où au retour pour aller dans l'intérieur de la France et Paris. Pour cela il fallait des lieux de logement pour les militaires qui marchaient dans les deux départements qui composaient la 4ème division Militaire qui était commandée par le Général Gilot à Nancy du 18 juin 1799 à sa mort le 27 mars 1811. Il fallait également un lieu d'établissement pour le service des vivres et pains d'après l'arrêté des consuls du 19 Frimaire an IX

Pour la Meurthe

Blâmont, Baccarat,
Bourdonnay et Maizières
Colombey
Fénétrange*
Insming
Lunéville*
Nancy*
Pont à Mousson*
Sarrebourg*
Toul*
Vézelise
Vic et Moyenvic*
Bernécourt (annexe Beaumont Noviantaux prés)

Pour le département des Vosges ce sont

Charmes*, Epinal*, la Marche Lignéville, Mirecourt*, Neufchâteau*, Plombière*, Rambervillers, Remirmont*, Raon l'Etape St Dié*, Schirmeck*, St Maurice.

Pour le Saulnois Moyenvic est le complément de Vic pour loger les troupes de passage. Pour cela le maire de Vic écrit à celui de Moyenvic pour lui donner les directives pour préparer le logement et que celui-ci envoie à Vic les voitures pour chercher le pain et les vivres pour les militaires logeant à

Moyenvic. Le maire de Vic sera un premier temps Huin puis remplacé par Schérer Jean, né à Vic en 1762 chevalier de l'Empire officier de la légion d'honneur.
Différents passage à Moyenvic.
Le 13 Vendémiaire an 14
800hommes tirés de différents dépôts arrivent à Moyenvic pour être logés, le maire de Moyenvic doit envoyer des voitures à Vic pour y prendre les vivres.

Le 29 janvier 1806 le 4ème régiment léger laissera 4 compagnies (400 hommes) en ce lieu, ils pourront rejoindre le corps sur la route de Château-Salins.

Le 17 mars 1806

Loger 3 compagnies (300 hommes) venir chercher le pain à Vic.

Le 2 novembre 1807, le maire de Vic écrit à son collège de Moyenvic de faire expédier les réquisitions aux fournisseurs des grains et des fourrages militaires pour que le 7 au matin ils soient rendus devant vôtre mairie, la quantité suffisante.
Aubry, commissaire des guerres à Mayence 26ème division militaire, écrit au maire de Moyenvic que 3 détachements des 1ers et 2èmes carabiniers et du 1ers cuirassiers, soit156 hommes et 159 chevaux partent de Mayence le 27 octobre et arrivent le 7 novembre dans vôtre commune et prendront du pain pour 1 jour, allant à Lunéville.

Le 22 novembre 1807 le bataillon provisoire de la 95ème ligne est reçu à Moyenvic

Le 26 février 1809 le commissaire des guerres de la place de Metz écrit à celui de Nancy, qui s'adresse au maire de Moyenvic, suite au passage du 5ème bataillon bis du train d'artillerie ayant laissé un cheval dans vôtre écurie lors du passage du 5ème corps, qui ayant besoin de l'intervention de l'artiste vétérinaire quelque soit la décision à l'égard de ce cheval il doit être nourri par vos soins et je ferais délivrer
Un mandat du montant que vous aurez déboursé.

Le 22 mars 1809
Zaigueliure, commissaire ordonnateur de la 4ème division militaire écrit au maire de Moyenvic

Le ministre a décidé, monsieur, sur ma demande, que le cheval qui a été laissé à Moyenvic par le 5ème bataillon bis du train d'artillerie serait envoyé à Metz au 1er bataillon bis du train d'artillerie. En conséquence son excellence a prescrit au commandant du dépôt à Metz d'envoyer un homme chercher le cheval.
Ainsi je vous invite à m'adresser l'état certifié de cette dépense, je le transmettrai au commandant du dépôt pour qu'il remette le montant à l'homme qui viendra chercher le cheval, pour la dépense réclamée par l'artiste vétérinaire.
Quant à la nourriture du cheval, le commissaire des guerres de Nancy à dû la faire payer au moyen de mandat délivré par le payeur au prix du tarif arrêté par M. le Préfet.

Le 9 janvier 1810

Passage d'un détachement de recrues polonaises escorté par la garde nationale.

Le 12 janvier 1810 Vic reçoit des prisonniers et est obligé d'envoyer à Moyenvic un détachement de 39 hommes pour y être logé

Le 1er avril 1810, 500 hommes logés à Moyenvic

Le 14 mai 1810, 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 sergent major, 4 sergents, 1 fourrier, 4 capitaines, 1 artificier, 49 mineurs, 2 tambours, 59 hommes et 8 chevaux.

Le 13 avril 1811, 116 conscrits du département de la Meurthe logent ici, Vic étant surchargé.

Le 27 septembre 1813, 100 hommes logent en ce lieu avec séjour allant à Strasbourg
Ce sont des conscrits
Envoyer une voiture chez le munitionnaire pour le pain, à l'heure que M. le maire jugera appropriée.

Le 6 décembre 1813
Détachement de conscrits à loger
50 hommes destinés au 17 ème régiment d'infanterie légère et de 2 sous officiers.
Prendre le pain à Vic avec une voiture à collier

Le 10 décembre 1813
Vu les nombreux détachements de troupes qui nous arrivent journellement, je vous prie de loger aujourd-'hui le 10 la quantité de 200 hommes du régiment du 11ème Hussards et 22ème Dragons, et fournir une voiture pour le pain et le fourrage.

Le 19 décembre 1813
Préparer le logement pour les hommes du 9ème régiment d'artillerie à pied fort de 170 cannoniers, 8 officiers et 12 chevaux.
Je vous pris d'envoyer la voiture que le 20 à 6 heures du matin précise.

Le 19 décembre 1813
Loger 80 hommes de la douane impériale, Vic étant dépourvue de logement par la grande quantité de troupes et les militaires blessés.

Le 20 décembre 1813
Ce sont 127 hommes du 12ème bataillon bis du train à loger et nourrir
Envoyer demain à 6 heures une voiture pour charger le pain dudit détachement.

Le 21 décembre 1813
Logement 260 hommes du 88ème régiment de ligne pour séjour.
Envoyer une voiture suffisant attelée dans la matinée du 22 courant.

Le 1er janvier 1814
Préparer le logement pour 44 hommes et 2 sergents destinés pour les travaux

Le 2 janvier 1814
Loger 280 hommes qui forment ensemble 2 compagnies du 24ème léger.
Envoyer une voiture le 3 au matin pour charger le pain.
Vous logerez de plus une compagnie du 26ème régiment.

Le 4 janvier 1814
Préparer le logement pour un détachement du 94ème de ligne pour 1 jour, envoyer une voiture suffisamment attelée pour charger le pain.

Le 8 janvier 1814
Ce n'est plus Scherer qui est le maire.
Lettre du maire de Vic à celui de Moyenvic
Différents détachements de cavalerie et un grand nombre de blessés nous étant arrivés en attendant encore d'autres, je vous prie de vouloir loger à Moyenvic un bataillon fort de290 hommes du 24éme léger que l'on a dit rétrogradé de Sarrebourg et se diriger vers Lunéville.
Veuillez aussi leur faciliter les moyens de transports de vivres.

S’en suivra les réquisitions de la part des troupes ennemies foulant le Saulnois.
Les jours de malheur arrivent à grands pas pour la France, le sol sacré de la patrie est foulé.
Mais il aura fallu que du Nord au Midi de l’est à l’Ouest que l’Europe se soulève comme un seul homme et que toutes ces nations dont nous avons fait courber la tête fassent un seul faisceau de toutes leurs forces non pour nous vaincre, mais pour nous submerger sous le nombre de leurs hommes, le tout accompagné des cortèges de réquisitions pour la population civile, des biens et le sort peu enviable des femmes face à ces hommes de peu de foi se comportant comme des bêtes. Pour le Saulnois c’est le corps du Prince Biron de Courlande, après s’être arrêté à St Avold, bifurque sur Dieuze et Nancy où il fait sa jonction avec le corps de Sacken Blücher. Le prussien avait établi son QG à St Avold, viendra à Château-Salins avant d’arriver à Nancy, sur les talons des troupes françaises qui refoulent dans les plaines de Champagne.

Tours de l'ancien château de Vic sur Seille qui a servi de caserne

L’épisode des 100 jours dans le Saulnois au retour de l’Empereur de l’île d’Elbe.

Lettre du Préfet du département de la Meurthe,
Auditeur au conseil de l’état,
Baron de l’empire
Membre de la Légion d’honneur

Nancy le 3 mai 1815

A Messieurs les Maires

Par suite des mesures pour la remonte de la grosse cavalerie, monsieur le Maire, la gendarmerie a été obligée de fournir presque la totalité de ses chevaux. Cependant chargée d’un service actif très important, elle se trouvait tout à coup dans la difficulté si l’on ne vient pas à son secours, d’un autre coté, sa Majesté vient de la rendre mobile, un nombre de gendarmes qui ne pourraient répondre à appel s’ils n’étaient pas montés. Je vous invite avec instance à leur faciliter le remplacement de leurs chevaux en engageant les propriétaires et les marchands à les désister favorablement.
Ses chevaux que l’on fournira, seront payés comptant. Il vous est facile de connaître ceux qui dans vôtre commune sont propres au service de la gendarmerie.

Employez tous les moyens que suggérera vôtre zèle pour faire sentir à leurs possesseurs, la nécessité de faire la sacrifice de leur propriété à l'intérêt de l'état, à la sureté du département et à celle particulière.
Je ne doute pas de vôtre empressement à concourir à l'exécution de la présente et j'attends avec confiance l'heureux résultat.
Agréez Monsieur le Mair la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux

Baron Dumolart

Dans une autre lettre, il exhorte les maires à faire que les habitants trop éloignés des places fortes et qui sont à portée de grandes forets de cacher leurs propriétés et denrées dans les endroits les plus secrets. Les habitants doivent aussi mettre en état les armes (fusils de chasse) de se pourvoir en munitions en quantité, en un mot de ne négliger aucun moyen qui tendent à multiplier les obstacles que pourraient rencontrer les ennemis. Priver les ennemis de toutes ressources, une mesure qui si elle est exécutée avec patriotisme, leur fera le plus de mal dans le cas d'une invasion et c'est de faire porter les habitants à faire entrer dans les places fortes les plus voisines. Les grains et les fourrages.

Lettre du Sous-préfet de Château-Salins Dufaya
Le 29 mai 1815

Monsieur le maire
De toutes les parties de la France les militaires rejoignent leurs drapeaux, les gardes nationaux s'empressent de se rendre dans les places fortes dont la défense leur est confiée.
Les anciens militaires recouvrent d'humbles blessures répondent à appel que leur a fait l'empereur pour concourir à la défense de la patrie, c'est dans ce moment que quelques malfaisants et s'efforce d'arrêter ce noble élan et de déterminer les soldats et les gardes nationaux à déserter.
Des peines sévères seront prononcées contre ceux qui foulent aux pieds les lois de l'honneur.
Ainsi Monsieur le Maire dans le cas où des militaires de vôtre commune y seraient rentrés sans permission, il faut mettre tous vos soins à les ramener dans la voie de l'honneur.
C'est un devoir qui vous est imposé par les fonctions honorables dont vous êtes revêtu.
Vous sentirez combien il est important qu'aucun concitoyens de vôtre commune ne soit flétri par une condamnation et couvert d'une honte ineffaçable.

Waterloo sonnera le glas de l'Empire, le Saulnois, cette fois ci sera sous la tutelle des ennemis pour 3 ans et le cortège des réquisitions en plus d'une amende de 700 millions de francs que la France devra régler pèsera sur les habitants de la France. Le 4 juillet 1815 Guillaume III, roi de Prusse, séjournera à Vic sur Seille dans la maison en face de l'hôtel de ville. Auparavant la garnison avait mis le feu à leur caserne qui était dans l'ancien château fort dont aujourd'hui il ne reste plus que les 2 tours qui servent de porte d'entrée.

Voici un volet du quotidien que les maires de Marsal, Vic, Moyenvic et Dieuze ont eu à gérer dans le Saulnois sous l'Empire et qui n'est qu'une infime partie.

Qui était ce Préfet Louis Bouvier Dumolart à la tête du département de la Meurthe en 1815.

Il est né à Bouzonville le 16 octobre 1780
Décède à Paris le 1er avril 1855
Entré de bonne heure dans l'administration en 1800
Il était chargé de la direction des bureaux du S/P de Sarrebourg.
Remarqué par Napoléon lors de son passage dans la Meurthe
Il fut nommé auditeur au conseil d'état,
Intendant de la Carinthie en Autriche le 1er Nivôse an 14
Commissaire impérial près de la république de Raguse 16 juin 1806

Intendant de la Saxe le 23 octobre 1806
Intendant des principautés de Cobourg et Schwartzbourg le 12 janvier 1807
Sous préfet de Sarrebrück le 25 aout 1808
Préfet du Finistère le 12 janvier 1810
Préfet du Tarn et Garonne 12 mars 1813 à Montauban
Chevalier de la Légion d'Honneur le 30 juin 1811
Lors des évènements de 1814, il fut accusé d'avoir retardé la marche de l'officier chargé par le gouvernement provisoire d'informer l'entrée des alliées à Paris au Maréchal Soult et d'avoir ainsi laissé s'engager la bataille de Toulouse où périrent plusieurs milliers de soldats.
Devant le tribunal où il a comparu, il plaida sa cause lui-même et démontra la fausseté de cette allégation.
Appelé durant les 100 jours à la préfecture de la Meurthe.
Il organisa le Garde Nationale et bien qu'élu de l'arrondissement de Thionville il ne vint occuper son siège qu'après l'occupation de Nancy par les Autrichiens.
Député du 13 mai 1815 au 13 juillet 1815 élu par 90 voix sur 103 votants.
Se zèle qu'il avait montré durant son poste à Nancy, le fit porter sur la liste des exilés et obtient quelques années après de rentrer en France et de résider à Hazebrouck (Nord) où il avait des propriétés.
En 1830 il est préfet du Rhône et il eut à gérer la révolte des Canuts.
C'est là qu'un colonel du 1er Empire qui avait plusieurs campagnes à son actif commandait la Garde Nationale trouva la mort face aux Canuts.

Comme on peut l'observer au travers de ces courriers force est de constater que les autorités locales insufflent l'élan et la fibre patriotique afin de défendre le sol national. Ce qui vaudra au préfet Dumolart bien des tracas.

Sources archivent départementales concernant les affaires militaires de Moyenvic et Marsal.
Base Léonore.

Lors de l'épisode des 100 jours et pour tordre le cou à certaines idées reçues " Napoléon dictateur" cette phrase résonne dans le panel public, et c'est ce que l'on retient.

Mais parler de l'acte additionnel de 1815 peu ou prou ne connaissent, et ce n'est jamais cela que l'on met en avant. Voici un extrait de cet acte additionnel au travers d'une correspondance du Baron Gérando au préfet Ladoucette qui transmettra au sous-préfet et au maire.

Metz le 5 mai 1815

extrait:

<< Monsieur le préfet, on me dit que les habitants de ce département principalement dans les communes rurales, se présente en bien petit nombre pour exprimer leur vote sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, il ne nous appartient aucunement de faire intervenir l'autorité pour prescrire même par les voies d'insinuation que la nature même à cet acte et les instructions libérale de Sa Majesté l'empereur doivent laisser dans l'entière indépendance. Il appartient même à un bon citoyen d'employer tout ce qui est en lui pour réchauffer l'indifférence. Peut-être jugerez vous utile de faire dans ce but affiché dans toutes les communes un avis en respectant et proclamant même l'entière liberté des opinions enseignées à chacun toute l'importance des questions soumises à son examen, à son adhésion qui lui expliquera combien de devoir et d'intérêts se réunissent pour lui commander d'exprimer cette opinion quelle qu'elle soit. >>
Source : Archives municipales de Saint-Avold et acte additionnel 1815

Le Saulnois sous le 1er Empire (n°3)

Le sucre.

Suite au blocus maritime imposé par les Anglais et à l'indépendance de certaines colonies comme Saint-Domingue, l'approvisionnement en sucre de canne des Indes occidentales commence à se faire sentir de plus en plus, car en réponse au blocus anglais, Napoléon décréta depuis Berlin en 1806 le blocus continental fermement tous les ports de l'Europe de nos jours plus ce de la Russie au commerce anglais. Ce faisant la France se trouve privé de sucre de canne provenant des Antilles.

Pour pallier à cette carence certains chimistes de l'époque telle que Chaptal, Parmentier entre autres, Delessert se penchèrent sur les autres travaux effectués par un chimiste allemand, vers les années 1750 ayant réussi les procédés d'extraction de sucre issu de la betterave. Parmentier lui s'était consacré sur le jus de raisin qui contenait beaucoup de sucre, mes subsistait un problème sur la cristallisation et coûteuse à obtenir.

L'innovation en questionla France napoléonienne s'interroge sur les procédés de fabrication mise au point par Achard dans sa terre de Kunern sur l'Oder. Pour voir si cette opération de raffinage du sucre provenant des betteraves soit de bonne qualité pour être vendue aux anciens prix modiques de cette denrée en assurant encore un gain suffisant aux raffineries.
Ce débat va durer 10 ans.

Une première commission puis une autre en 1808 dont Berthollet devait faire le point sur les activités poursuivies par Achard, afin de voir les possibilités techniques d'extraction du sucre de betterave. En 1810 Napoléon, suite aux recommandations de Chaptal confie à deux chimistes et deux industriels, Gresper-Delisse, qui avaient créé à Arras une usine expérimentale produisant jusqu'à une tonne de sucre grossier mais pourtant propre à la consommation . Le résultat de ces expériences prometteuses déboucha sur le décret du 23 mars 1811.

Napoléon avait en parallèle encouragé la production de miel, produit de substitution indispensable. Le paysan y retrouve un intérêt particulier à l'élevage d'abeilles. Chaque propriétaire déclaré recevra de l'État une prime de deux 2 fr. par colonies d'abeilles productrices de miel, il fit recenser le nombre de ruches présentes dans l'empire, complément important de revenus d'autant que la cire d'abeille restait une source supplémentaire pour fabriquer les bougies qui servait à l'éclairage. Il encourage la création de sociétés d'apiculture. À cette époque les ruches étaient en paille et non en bois comme de nos jours. La technique pour récolter le miel des abeilles consistait, à détruire la ruche en paille afin de récupérer les rayons de miel et de presser le tout.

Les sociétés d'apiculture d'alors avaient pour but principal de sensibiliser les paysans afin ceux-ci implantent un maximum de ruches.
Il lança aussi un concours afin de trouver le meilleur procédé de conservation de la nourriture aux armées. Ce fut Nicolas Appert qu'y gagna ce concours. Il avait été un temps aux services de Christian IV et de sa femme la comtesse de Forbach et resta sept années à son service au château de Forbach, avant de rejoindre Paris.

C'est Jean-François Chaptal qui donne le vrai signal de départ pour l'obtention du jus sucré issu des betteraves. Ayant fait part du résultat des travaux à Napoléon et de l'intérêt que la France aurait à produire elle-même son propre sucre et les perspectives nouvelles de cette industrie contribueraient au développement de la France, et assainir le manque de sucre sur le marché intérieur, et le prix en 1802 le kilo coûtait 2,40 fr. en 1812 10,55 fr. et jusqu'à 12 fr.

'Qui parmi nous pourrait imaginer sa vie sans sucre ?
Alors imaginez-vous à cette époque, le manque de sucre pour ces gens d'alors. Aujourd'hui celui-ci est présent dans de nombreux aliments, est-il pensable de se priver des confitures, des glaces, sorbets, bientôt, boissons gazeuses et autres bonbons, exemples pour lesquels il permet de remplir plusieurs fonctions. Et dans notre ère moderne grâce à la chimie du sucre qui permet d'obtenir de l'éthanol et entre dans un éventail de différents produits issus de cette distillation (peintures produits textiles carburant, des études sont menées actuellement dans le but de pouvoir utiliser l'éthanol dans les piles à combustible.
200 ans après la filière betteravière déclarait, en rendant hommage « pour le sucre deux siècles après l'opportune initiative de Napoléon de lancer la culture de betterave en France, les autorités nationales et européennes seraient bien avisées de faire preuve du même « flair » politique en ne déstabilisant pas la culture de betterave. Il est temps que l'Europe abandonne une certaine naïveté. C.Q.F.D

Journal officiel du bicentenaire de la filière Betterave-Sucre française

NUMERO SPECIAL — CEDUS LE SUCRE

LE MONITEUR UNIVERSEL

NUMERO SPECIAL

Contact presse : **Hopscotch**
Laureline Schwarz
Tél : 01 58 65 00 35
lschwarz@hopscotch.fr

2 JANVIER 1812 — COMMUNIQUE DE PRESSE — 2 JANVIER 2012

2 JANVIER 1812

Le jour où Napoléon fit du sucre de betterave « une nouvelle richesse pour la France »

En visite à la sucrerie de Passy, l'empereur Napoléon 1er distingue le botaniste Benjamin Delessert et signe l'acte de naissance symbolique d'une filière agro-industrielle stratégique pour le pays. 200 ans plus tard, la France bénéficie d'une solide position de premier producteur mondial de sucre de betterave.

Héritier du Siècle des Lumières, Benjamin Delessert (1773-1847) est à la fois botaniste, homme politique, philanthrope et entrepreneur. C'est au cœur du village de Passy, à l'ouest de Paris, qu'en 1801 il transforme une ancienne filature en sucrerie, dont les installations sont bien visibles sur cette gravure du 19e siècle.

La France sucrière à l'heure de son bicentenaire

1er producteur mondial de sucre de betterave

1er producteur européen de sucre (betterave + canne)

37 millions de tonnes de betterave à sucre

5 milions de tonnes de sucre de betterave

3,2 Md€ de chiffre d'affaires générés par l'ensemble de la filière sucre

25 sucreries en métropole (betterave) et 5 sucreries dans les DOM (canne)

44 500 emplois directs (agriculture, sucreries, sucreries-distilleries…)

« *Il faut aller voir cela. Partons !* » C'est sur cette exclamation que l'Empereur, répondant à l'invitation du comte Chaptal s'est rendu, ce matin du 2 janvier 1812, au village de Passy afin d'y visiter la fabrique de sucre de betterave établie par Monsieur Benjamin Delessert. Il y a découvert avec grand intérêt les cylindres à râper les betteraves, les chaudières en cuivre dédiées à la cuisson et à la concentration du sucre ainsi que les moules coniques où, pointe en bas, les pains de sucre s'égouttent lentement.

Benjamin Delessert a présenté à sa Majesté ces pains de sucre produits sur place, fruit de plusieurs années de recherches acharnées, menées avec son ingénieur en chef, Jean-Baptiste Quéruel. En effet, depuis 1801, Benjamin Delessert avait transformé une ancienne filature de coton en raffinerie de sucre de canne. Or, sous l'effet conjugué du Blocus continental et de la proclamation d'indépendance de la colonie française de Saint Domingue, les approvisionnements en sucre de canne brut se sont taris. La France, et plus généralement l'Europe, vivaient désormais sous la menace de pénurie d'une des ressources de base de l'alimentation.

Afin d'offrir un nouveau débouché à ces installations industrielles et de contribuer aux nécessaires efforts d'indépendance sucrière de la Nation, Delessert et Quéruel se sont basés sur les travaux de pionniers, notamment sur ceux de Franz Carl Achard (1753-1821) qui créa la première fabrique de sucre de betterave, en Silésie en 1801. Ils arrivent à mettre au point un process adapté à l'échelle industrielle et assorti d'une avancée technique déterminante : faire cristalliser le sucre pour obtenir une matière sèche et aisément débitable en morceaux, plutôt que de produire une masse cuite tantôt malléable, car imbibée de sirop, tantôt extrêmement dure et difficilement utilisable. Témoignant de l'importance de cette innovation, *un Bulletin des Arts et Métiers* de 1812 confirme que l'équipe Quéruel-Delessert est la première à avoir su « *grener le sucre* ».

L'Empereur a vu juste !

Chimiste de formation, ancien ministre de l'Intérieur devenu président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Chaptal exerce une grande influence sur Napoléon 1er pour ce qui concerne le monde scientifique et industriel. Il est ainsi à l'origine du premier décret betteravier par lequel l'Empereur ordonne, le 21 mars 1811, la mise en culture de 32 000 hectares de betteraves sucrières.

Lorsque son conseiller l'emmène à la sucrerie de Passy, Napoléon comprend immédiatement que ce qu'il voit lui offre un atout stratégique, tant dans sa lutte économique contre l'Angleterre qu'en termes de ressources alimentaires. Dès le 15 janvier, il décide la mise en culture de 100 000 hectares. Décision qu'il assortit de bourses pour les étudiants se destinant aux métiers de la production sucrière, de 500 licences accordées pour la construction de nouvelles fabriques et de mesures fiscales incitatives.

Même si de nombreuses initiatives avaient été déployées auparavant, en France et en Europe, pour développer la technique d'extraction du sucre de betterave, ce train de mesures marque l'entrée du pays dans son ère de production industrielle. De même, la visite de l'Empereur à Benjamin Delessert reste une date symbolique, gravée dans l'histoire de la France sucrière.

Dans les faits, il faudra attendre les années 1830 pour que la filière betterave-sucre française prenne véritablement son essor. Mais il est incontestable que, ce 2 janvier 1812, l'Empereur avait vu juste. Conscient que la science venait de créer une nouvelle richesse pour la France, il ouvrait la voie à une ressource locale, associant étroitement agriculteurs et industriels. Au fil des décennies, la France est devenue le premier producteur mondial de sucre de betterave et le n°1 européen du sucre. Des positions que la filière sucrière française, deux cents ans après son « baptême impérial », maintient toujours solidement.

Dans un élan d'enthousiasme et de reconnaissance, l'Empereur détache sa propre Croix de la Légion d'Honneur, qu'il épingle sur la poitrine de Benjamin Delessert, et fait donner une prime de gratification aux ouvriers de la sucrerie. Cet épisode, attesté dans les colonnes du Moniteur Universel du 3 janvier 1812, a été immortalisé par l'imagerie d'Épinal.

Le Centre d'Études et de Documentation du Sucre est un organisme interprofessionnel, créé en 1932, qui a pour mission d'assurer l'information et la documentation d'un produit essentiel du secteur agroalimentaire français : le Sucre.
www.lesucre.com
La meilleure source d'information sur le sucre et les produits sucrés

Napoléon ayant vu les avantages de cette nouvelle industrie, prend un décret le 25 mars 1811, imposant la mise en culture de 32 000 ha dans l'empire.

Les préfets de divers départements furent immédiatement chargés par le ministre de l'intérieur Jean Bachasson Montalivet de veiller à l'exécution du décret est d'assurer l'organisation de la culture.

1 million de francs sera alloué aux agriculteurs pour la production de la betterave. Pour cela les préfets doivent envoyer leurs instructions aux sous-préfets placés sous leur autorité, ceux-ci doivent remuer la fibre patriotique des habitants via le maire, faire appel à l'amour du bien public et au zèle de tous. Les Français doivent déployer pour seconder les grandes vues de Sa Majesté impériale et faire ressortir l'intérêt particulier du cultivateur, car loin de faire du tort aux autres cultures, celle-ci est favorable puisque d'un côté la betterave prépare la terre à produire des plantes de céréales et que l'autre elle fournit que ce soit dans son état naturel soit après l'extraction de la pulpe, une nourriture saine et abondante pour tous les animaux domestiques. Pour cela le préfet met en place dans chaque canton par les soins des sous-préfets un comité d'agriculture composé des propriétaires les plus riches et les plus instruits. Ce comité devait être présidé par le maire du chef-lieu de canton chez lequel était tenu de ce réunir au moins une fois par semaine.

La tâche du comité d'agriculture devait consister à faire la répartition des hectares à cultiver entre les propriétaires, à tenir un registre des états des 10 propriétaires qui s'occupaient de cette culture, de recueillir tous les renseignements que l'expérience pouvait leur fournir.

Sur 30 000 ha prévus au décret du mois de mars 1811 seulement 6785 ha seront cultivés pour la betterave pour une production de 98.813,045kg mais cela explique que le temps imparti entre les décisions et la période de semis était avancée dans la saison.
Le ministre de l'intérieur présente deux pain de sucre de couleur grise, de deux kilos chacun à l'empereur qui provient de la sucrerie de Benjamin Delessert situé à Passy, c'est le 2 janvier 1812 que l'empereur les ayant vu rend visite sur le champ, voulant voir cette nouvelle production, dans cette usine et qu'il prit sa croix de la Légion d'honneur et l'accrochât à sur la poitrine de Benjamin Delessert.
C'est le départ fulgurant pour les fabriques de sucre.

Courant 1812 il autorise la délivrance de 500 licences pour la fabrication.

LICENCE

POUR

LA FABRICATION DU SUCRE DE BETTERAVE.

Le Ministre des Manufactures et du Commerce accorde une Licence pour la fabrication du sucre de Betterave au Sr Jean Jacques Delessert, demeurant dans la commune de Passy, Département de la Seine, à la charge par lui de fournir un établissement dans lequel il pourra être fabriqué, dans le cours de l'an 1813, au moins dix mille kilogrammes de sucre brut, conformément à l'article 13, titre 3 du décret impérial du 15 janvier 1811, et de jouir pendant, en conséquence, des avantages assurés par ce décret à ceux qui auront obtenu l'une des cinq cents licences qu'il crée.

Paris, le 2 Janvier 1812.

Le Ministre des Manufactures et du Commerce,

Il dégage une enveloppe de 5 millions de francs pour subventionner toute cette jeune industrie. 200 ans plus tard la France est devenue le premier producteur mondial de sucre de betteraves.

Le 25 mars 1812 une quarantaine de sucreries était en opération. La même année trois écoles de chimie sucrière étaient créées, l'année suivante cinq autres dont Strasbourg. Quelques années de grâce ont démontré que le sucre de betterave avait une place importante dans l'agriculture.

À Rambouillet une fabrique pouvait produire 200 t de sucre, elle fut construite sur les fonds de l'empereur.
Quelques années plus tard, Delessert vendra sa fabrique de sucre à la famille Say, aujourd'hui Béguin-Say.
Un assez grand nombre de départements ont été au-delà des ses espérances, dont la Moselle et la Meurthe département où se trouvait le Saulnois aujourd'hui.

Qu'en était-il de la fabrication du sucre dans la Meurthe.

C'est le chimiste Mathieu Dombasle qui s'y attelle. Connu pour son invention de la charrue agraire sans son avant train, il fonde sa manufacture , il acheté, le 4 décembre 1810, le domaine de Monplaisir près de Vandoeuvre. Puis il achète 100 ha de terres pour la culture des betteraves il aura investi 300 000 fr. Non loin de là, à Brabois, son frère Joseph Antoine crée aussi une exploitation agricole.

Le 4 décembre 1811, Mathieu Dombasle directeur de la sucrerie écrit au préfet de la Meurthe le Baron Honoré Jean Riouffe car les matières premières manque et il est obligé d'en racheter à un prix exorbitant.
Le sous-préfet de l'arrondissement de Nancy écrit au maire de cette ville François Antoine Lallemand pour l'informer que l'autorité impériale demande 300 ha de terres plantées en culture de betteraves dans le département de la Meurthe et que l'arrondissement de Nancy doit y participer à hauteur de 80 ha.

En 1812 le préfet et le sous-préfet demande d'ensemencer 3000 ha de betteraves dont 1100 ha pour l'arrondissement de Nancy et 15 ha dans la ville même.
Cependant avec ses 100 ha, plus ceux de son frère, l'usine produit 30 t de sucre, mais pourrait en produire plus.

Un arpent de terre fournit à peu près 20 q de betterave qui donnera sirop ou mélasse 6 quintaux et 4 quintaux de sucre brut.

Prix de vente de la mélasse 10 sous X 6 quintaux soient 300 fr.
Sucre brut la livre 4 francs
sur 4 q de produits pour 200 q de betterave 1600 fr.
le mot les épluchures pour la nourriture des bestiaux
cinq francs pour le millier soit 45 fr. sur 200 q de betteraves

Sirop ou mélasse:	300F
sucre brut	:1600F
résidus	: 45F
	1945 F pour 200 q de betterave

Pour fabriquer le sucre il faut:

- une machine à rappeler entraîner par des chevaux
- une presse à levier
- un pressoir
- des chaudières et cheminées
- écus et étagères
- presse pour séparer la mélasse et le sucre brut cristallisé
- Pelle cuillère ringards

Comme on peut le voir les résidus sont partis intégrante du prix de revient du prix du sucre et représente une partie non négligeable à recycler et c'est Chaptal qui va en trouver un débouché autre que pour la nourriture des animaux.

Pour maintenir le prix de la mélasse et de conserver, c'est d'en multiplier l'usage chez l'agriculteur qui en le mêlant avec le mou du raisin de mauvaise qualité vineuse on obtiendrait un vin plus spiritueux est susceptible de vieillir sans altération et en s'améliorant (chaptalisation du vin).

Mais les ennuis vont bientôt pleuvoir sur la toute jeune industrie de sucre indigène nom que l'on avait donné à ce produit issu de la betterave, et auront bientôt des conséquences néfastes. La disparition de la cavalerie lors de la campagne de Russie amène une réquisition de chevaux. La levée du blocus continental fragilise l'industrie naissante car le sucre de canne inondant à nouveau le marché fait tomber les prix du sucre d'abord à 4,25 fr. le kilo puis à 1,25 fr. n'oubliez pas que le prix était situé entre 10 et 12 fr.

De nombreuses usines transformatrices dans tout l'empire firent faillites, Mathieu Dombasle n'échappa à cette dure réalité. La production de sucre ne s'arrête pas là mais c'est une autre histoire. Mathieu Dombasle que ses contemporains de l'époque surnommèrent « le meilleur laboureur de France » due à son invention de la charrue sans avant train rebondira dans le domaine de l'agriculture.

Dans le Saulnois c'est à Salival annexe de Morville lès vic une fabrique de sucre fut établie, on y voit encore aujourd'hui la dernière des six cheminées qui composaient cette usine. Salival à l'époque abritait 81 habitants. Pour 13 ménages, de ce lieu Husson Jean Nicolas né le 3 juin 1780 fit une carrière honorable sous l'empire.

Entré au service du troisième bataillon du train d'artillerie en l'an 11 il ne rentrera que le 13 août 1814 pour s'installer à Moyenvic après avoir sillonné l'Europe sauf l'Espagne et le Portugal et rentré vivant de la terrible campagne de Russie.

Aujourd'hui ce lieu est un lieu privé et c'est une annexe de Moyenvic. On peut supposer que la fabrique de sucre connu le même sort que les autres, car seules les grandes usines ont pu dès 1828 renaître de leurs cendres. Comme l'on vient de le lire il est incontestable que les hommes qui ont relayé les vues de l'empereur ont mérité eux aussi de la patrie, ce sera de même avec la chicorée et la maison Leroux, le pastel pour les couleurs des uniformes, bien que ces hommes ont su insuffler la fibre patriotique, il est bien regrettable que le bicentenaire de la naissance de cette industrie soit passé sans le retentissement qu'il aurait mérité mais de cela on n'en a l'habitude

Riouffe Honoré Jean né le 1er avril 1764 à Rouen.
Meurt à Nancy le 30 novembre 1813 de l'épidémie de typhus en visitant les soldats malades atteints dans les hôpitaux.
Préfet de la Côte-d'Or 1804
préfet de la Meurthe le 29/10/1808

Lallemand François Antoine, docteur
maire de Nancy dans les années 1795
né le 10 mai 1743 à Lixheim aujourd'hui Vieux Lixheim
puis en avril 1801 décret le nomme maire de Nancy à nouveau jusqu'à la restauration où il est démis de ses fonctions rappeler aux 100 jours démissionnaire le 27 juin 1815 il meurt en septembre 1817 sa tombe se trouve au cimetière de Préville.

Christophe Joseph Alexandre Mathieu Dombasle
né à Nancy le 26 février 1777 et meurt dans ce lieu le 27 décembre 1843
on peut dire de lui que c'était un touche à tout précurseur de l'enseignement supérieur agricole français.
Il fonde une ferme expérimentale à Roville devant Bayon invente la charrue sans avant train tout en fer.

Ce manuscrit a été rédigé par Denis Bernard
Les photos et mise en page par Alain Pungercar

St Avold le 16 Mai 2013

Alain Pungercar Denis Bernard